

Examen d'admission

Instruments à cordes

A. Informations générales

1. L'examen d'admission est un passage obligatoire pour tous les candidats souhaitant s'inscrire à un instrument à cordes au conservatoire de la ville de Luxembourg.

2. Cet examen d'admission se divise en deux catégories :

a. Test d'aptitude pour les élèves débutants, tant pour l'admission au Cycle Initiation* que pour le Cycle Inférieur**.

b. Test d'évaluation pour les candidats ayant déjà acquis une expérience instrumentale, indépendamment de leur âge ou de leur niveau.

3. L'examen d'admission est organisé annuellement en juin. Chaque nouvel inscrit recevra une convocation précisant l'heure à laquelle il doit se présenter. Les dates et horaires sont fixes et non modifiables.

4. Le jury chargé de l'évaluation est exclusivement constitué de membres du corps enseignant des classes de cordes du conservatoire.

5. Les résultats sont communiqués par mail dans les plus brefs délais.

6. Afin de limiter le stress des candidats, la présence des parents lors du test n'est pas autorisée.

7. Les résultats du test sont sans appel.

*Cycle Initiation : élèves de 5 à 8 ans, sans prérequis de formation musicale.

**Cycle Inférieur : élèves à partir de 8 ans ayant au moins un an de formation musicale.

B. Critères de sélection et déroulement de l'examen d'admission

I. Test d'aptitude pour tous les débutants

1. Test d'audition :

Une bonne oreille est essentielle pour les instrumentistes à cordes, qui doivent produire des sons justes en plaçant leurs doigts avec précision sur la touche. Pour évaluer les capacités auditives des candidats, le jury effectuera les exercices suivants :

- Un membre du jury joue des notes au piano, et le candidat doit les chanter le plus juste possible.
- Un autre exercice consiste à identifier les hauteurs de notes.
- Chaque candidat chante un court extrait d'une chanson de son choix devant le jury.

2. Test de rythme :

La compréhension et la perception du rythme sont cruciales dans l'apprentissage musical. Les candidats seront amenés à reproduire en tapant dans les mains des rythmes simples qui lui seront montrés par le jury.

3. Essai avec l'instrument :

Le bon positionnement est fondamental lors de l'apprentissage d'un instrument à cordes. Le jury montrera des principes de position, que les candidats devront tenter de reproduire.

4. Brève discussion :

Pour mieux comprendre la motivation de chaque candidat, le jury posera quelques questions simples.

Remarques :

- Pour le violon, les candidats sont regroupés par groupes de six, le test dure environ 30 minutes.
- Pour les autres instruments à cordes, les tests se déroulent de manière individuelle.
- Les candidats débutants ne doivent pas amener leur propre instrument ; tout le matériel requis sera fourni le jour du test.

II. Test d'évaluation pour les candidats ayant déjà joué de l'instrument concerné

Remarque : Ce paragraphe s'adresse à tous les candidats ayant préalablement pratiqué l'instrument pour lequel ils souhaitent s'inscrire au conservatoire de la ville de Luxembourg, qu'ils aient suivi des cours privés, en école de musique ou dans un autre conservatoire.

1. Chaque candidat présentera au moins une œuvre de son choix.

2. La durée du test dépendra du programme proposé. Si celui-ci est jugé trop long, le jury se réserve le droit de couper avant la fin. Généralement, plusieurs pièces sont présentées et le jury écoute un extrait de chacune.

3. Les candidats souhaitant jouer avec accompagnement doivent prévoir leur accompagnateur, car aucun accompagnateur ne sera fourni par le conservatoire.